



PNUE

**DÉBARRASSER LE MONDE DES POP :
VISITE GUIDÉE DE LA CONVENTION
DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS
ORGANIQUES PERSISTANTS**



Publié par le Programme des Nations Unies pour l'environnement en avril 2005. Préparé par le Secrétariat de la Convention de Stockholm et le Bureau d'information pour les Conventions du PNUE. Cette brochure est destinée uniquement à l'information du public et n'est pas un document officiel. La reproduction ou la traduction de son contenu est autorisée, sous réserve de la mention précise de la source.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Secrétariat de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) Substances chimiques
Maison internationale de l'environnement
11-13, chemin des Anémones
CH-1219, Châtelaine, Genève (Suisse)
ssc@chemicals.unep.ch
www.pops.int

**DÉBARRASSER LE MONDE DES POP :
VISITE GUIDÉE DE LA CONVENTION
DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS
ORGANIQUES PERSISTANTS**

Les 12 premiers POP

Aldrine – Un pesticide utilisé sur les sols pour y détruire les termites, les sauterelles, les chrysmèles des racines du maïs et autres nuisibles.

Chlordane – Couramment utilisé pour lutter contre les termites et comme insecticide sur toutes sortes de cultures.

DDT – C'est probablement le mieux connu des POP. Le DDT a beaucoup servi pendant la Deuxième Guerre mondiale pour protéger soldats et civils du paludisme, du typhus et d'autres maladies transmises par des insectes. On s'en sert encore pour lutter contre les moustiques dans plusieurs pays afin de combattre le paludisme.

Dieldrine – Utilisée pour combattre les termites et les ravageurs des textiles, la dieldrine sert aussi à lutter contre les maladies dont des insectes sont les vecteurs et contre les insectes dans les sols agricoles.

Dioxines – Ce sont des substances chimiques produites involontairement en cas de combustion incomplète et aussi lors de la manufacture de certains pesticides et autres produits chimiques. Par ailleurs, le recyclage de certains métaux et le traitement de la pâte à papier peuvent aussi libérer des dioxines. On a aussi trouvé des dioxines dans les gaz d'échappement des voitures et les fumées émanant du tabac, du bois et du charbon.

Endrine – Cet insecticide est vaporisé sur les feuilles de coton et de céréales et sert aussi d'acaricide et de rodenticide notamment contre les souris et les campagnols.

Furannes – Ces composés sont des sous-produits involontaires des mêmes procédés de fabrication que ceux qui libèrent des dioxines et que l'on trouve aussi dans les PCB produits pour le commerce.

Heptachlore – C'est un produit qui sert surtout à tuer les insectes et termites des sols, mais dont on se sert aussi couramment pour combattre les insectes infectant le coton, les sauterelles et autres nuisibles des cultures ainsi que les moustiques vecteurs du paludisme.

Hexachlorobenzène (HCB) – L'hexachlorobenzène est utilisé comme fongicide pour les cultures alimentaires. C'est aussi un sous-produit de la manufacture de certaines substances chimiques et des mêmes procédés qui libèrent des dioxines et des furannes.

Mirex – Cet insecticide est surtout utilisé pour combattre les fourmis rouges, d'autres types de fourmis et les termites. On s'en est aussi servi d'ignifuge dans la production de plastiques, de caoutchouc et d'équipements électriques.

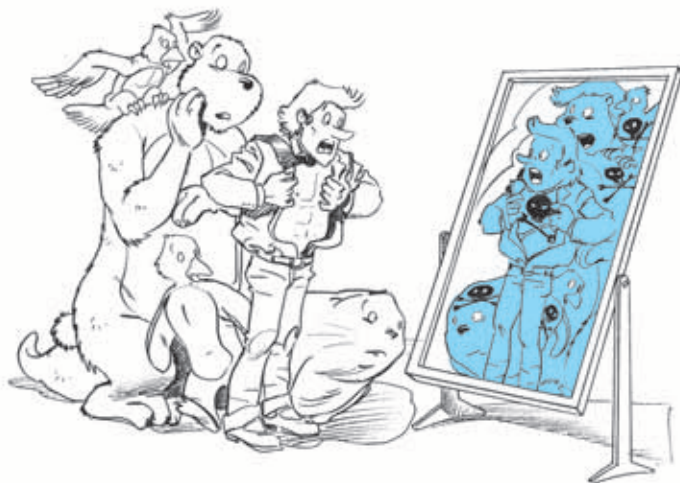
PCB (Biphényles polychlorés) – Ces composés servent de fluides thermo-vecteurs dans l'industrie et sont utilisés dans les transformateurs et condensateurs électriques, ainsi que comme adjuvants pour les peintures, les papiers autocopiants, les enduits et les plastiques.

Toxaphène – Cet insecticide, également appelé camphechlore, est utilisé sur le coton, les céréales, les fruits, les noix et les légumes. On s'en sert aussi pour combattre les tiques et acariens du bétail.



Introduction : de quoi sommes-nous faits . . .

À la différence de nos arrière-grands-parents, nous sommes plus ou moins synthétiques.



Au début du 20^e siècle, quatre générations avant nous, c'était avant l'invention de milliers de substances chimiques dont l'utilisation s'est répandue dans l'agriculture et l'industrie. En ce début du 21^e siècle, nous vivons dans un monde envahi depuis des dizaines d'années par certaines de ces substances, introduites dès 1920 et utilisées de plus en plus à partir de 1940. Elles se trouvent maintenant partout... y compris dans les tissus de la plupart des être humains sur la planète.

C'est une situation effrayante. Nous contenons tous des traces de plusieurs centaines de produits chimiques synthétiques, voire même, selon notre degré d'exposition, plus que des traces. Beaucoup de ces produits sont anodins, tout au moins d'après nos connaissances actuelles. Mais on sait que pour les animaux d'autres sont carcinogènes ou risquent d'endommager leurs systèmes nerveux, reproductifs, immunitaires ou leur foie. La science confirme chaque jour davantage ce dont on se doutait depuis longtemps : les risques sont les mêmes pour les êtres humains.

Ces cinquante dernières années, nous avons tous participé bien malgré nous à une vaste expérience mondiale de chimie libre de tout contrôle effectuée sur les océans, l'air, les sols, les plantes, les animaux et les êtres humains. Il est vrai que la révolution chimique a beaucoup contribué à améliorer les conditions de vies des hommes. Des substances chimiques ont permis d'augmenter le rendement des cultures en éliminant les ravageurs et ont contribué à créer toutes sortes de produits utiles. Mais une fois libérées de par le monde, certaines substances chimiques sont toxiques, persistent des années dans l'environnement, se déplacent depuis l'endroit où elles sont utilisées sur des milliers de kilomètres et sont lourdes pour l'environnement et la santé de conséquences à long terme qui n'avaient jamais été prévues ni voulues.



Un groupe de ces substances, appelées **polluants organiques persistants**, est particulièrement inquiétant. La gravité des menaces que nombre de ces **POP** font peser sur la santé et l'environnement est telle que le 22 mai 2001, les gouvernements se sont réunis en Suède pour adopter un traité international afin d'en restreindre puis d'en éliminer totalement la production, l'utilisation, l'écoulement et le stockage.

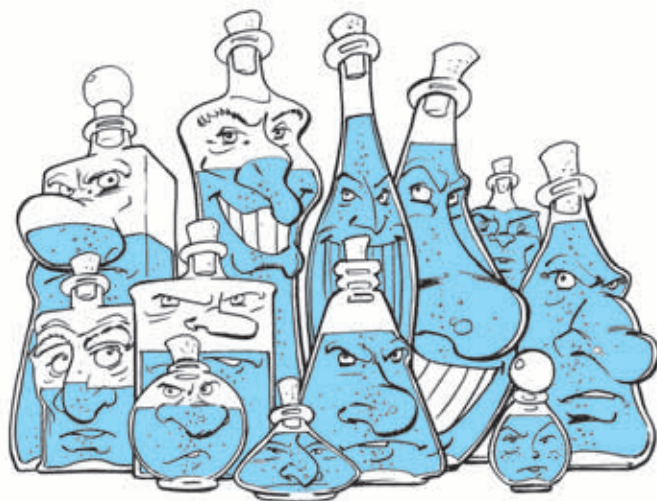
Ce traité, la **Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants**, est une grande victoire. On y cible immédiatement pour commencer 12 POP particulièrement toxiques afin de les réduire pour les éliminer ultérieurement. La Convention contient par ailleurs un système destiné à traiter de tout nouveau produit chimique qui présenterait des dangers inacceptables. Reconnaisant qu'il serait parfois nécessaire de déployer des efforts particuliers pour se débarrasser de certaines substances chimiques aux utilisations spéciales, la Convention a pour but de faire en sorte que ces efforts soient effectivement accomplis. On y prévoit aussi de consacrer des ressources à l'élimination des décharges et stocks existants de POP jonchés dans les paysages du monde entier. La Convention conclut sur la voie à suivre pour débarrasser le monde futur des POP dangereux en s'engageant à ne plus fonder l'économie mondiale sur des substances chimiques toxiques.

La Convention est entrée en vigueur le 17 mai 2004 et fait maintenant partie du droit international. En date d'avril 2005, plus de 90 pays y étaient devenus Parties et on s'attend à ce que de nombreux autres les rejoignent dans les prochaines années.

Le meilleur moyen de comprendre la Convention de Stockholm repose sans doute sur ses cinq objectifs essentiels :



Premier objectif : Éliminer les POP dangereux, en commençant par les 12 les plus graves



Les substances chimiques dites polluants organiques persistants sont de puissants pesticides et ont toutes sortes d'utilisations dans l'industrie. Certains sont aussi libérés involontairement en sous-produits de processus de combustion et autres procédés industriels. Les niveaux de risques varient d'un POP à l'autre, mais ils se caractérisent tous par les quatre propriétés suivantes :

- 1) ils sont extrêmement toxiques ;
- 2) ils persistent pendant des années, voire des dizaines d'années avant de se décomposer en substances moins dangereuses ;
- 3) ils s'évaporent et se déplacent sur de longues distances dans l'eau et dans l'air ; et
- 4) ils s'accumulent dans les tissus gras.

C'est là une combinaison dangereuse. La persistance et la mobilité des POP font qu'ils peuvent se trouver littéralement dans le monde entier, même dans l'Arctique, l'Antarctique et des îles reculées de l'océan Pacifique. Comme ils sont attirés par les tissus gras, phénomène appelé la « bioaccumulation », même lorsqu'ils se dispersent d'abord en faibles quantités, ils se concentrent ensuite d'un organisme consommant un autre en remontant la chaîne alimentaire. C'est ainsi que ces produits chimiques atteignent des niveaux infiniment plus importants que leur niveau de fond dans les tissus gras des créatures qui se trouvent au plus haut de la chaîne alimentaire : poissons, oiseaux prédateurs et mammifères, êtres humains y compris.

Pire encore : souvent, en cours de grossesse ou d'allaitement, les POP sont transmis aux générations suivantes. Les êtres humains comme les autres mammifères sont ainsi exposés



aux niveaux de contamination les plus graves lorsqu'ils sont le plus vulnérables : dans le ventre de leur mère ou durant leur petite enfance, lorsque se déroule le délicat processus de construction de leur corps, de leur cerveau, de leurs systèmes nerveux et immunitaires.

D'autres ramifications sont étrangement cruelles. Les déplacements des POP, par exemple, dépendent de la température ambiante. C'est ce qu'on appelle « l'effet sauterelle » : ces produits chimiques se propagent de par le monde, ils s'évaporent dans les zones chaudes, sont emportés par le vent et les particules de poussière, pour retomber dans les régions froides de la planète puis se volatiliser et repartir. En s'éloignant des zones équatoriales, les POP parviennent dans des climats plus froids où l'évaporation est moindre, c'est pourquoi ils ont tendance à se déplacer vers les pôles et les zones montagneuses. Les êtres vivants ont aussi tendance à être plus « gras » dans les régions plus froides : poissons, oiseaux et mammifères ont besoin de couches de graisses plus épaisses pour se protéger naturellement des températures glaciales. C'est pourquoi les niveaux de concentration de ces produits chimiques sont plus importants parmi eux. C'est ainsi que l'on trouve parmi les peuples autochtones de l'Arctique, qui se nourrissent traditionnellement d'aliments à fort contenu de graisse et n'ont parfois pas le choix d'autres nourritures, les niveaux les plus élevés de POP enregistrés, ceci alors qu'ils se trouvent à des centaines, voire de milliers de kilomètres des endroits où ces pesticides et autres produits chimiques industriels ont été libérés et qu'ils n'ont certainement pas vraiment bénéficié de leur utilisation initiale.

La Convention de Stockholm confronte le défi que posent les substances chimiques toxiques en commençant par les 12 pires POP qui aient jamais été créés. Neuf d'entre eux sont des **pesticides** : aldrine, chlordane, DDT (notoirement responsable d'avoir décimé les aigles chauves, les balbuzards pêcheurs et autres oiseaux prédateurs et de contaminer le lait des mères qui allaitent), dieldrine, endrine, heptachlore, hexachlorobenzène, mirex et toxaphène.

La Convention vise aussi deux produits chimiques industriels : l'hexachlorobenzène (HCB) également utilisé comme pesticide et pouvant être un sous-produit de la production de pesticides et un groupe de **produits chimiques industriels** appelés PCB ou biphényles polychlorés. Les PCB sont particulièrement connus pour avoir pollué les lacs et cours d'eau de régions industrielles, y empoisonnant et tuant les poissons et provoquant ainsi scandaleusement de nombreux décès parmi les habitants, notamment en contaminant l'huile de riz au Japon en 1968 et à Taiwan en 1979.

La Convention porte aussi sur deux groupes de **sous-produits chimiques involontaires** : les dioxines polychlorées et les furannes. Ce sont des composés sans usage commercial qui résultent de processus de combustion et autres procédés industriels dont la production de pesticides, de chlorure de polyvinyle et autres substances chlorées. Dioxines et furannes sont les deux substances chimiques les plus cancérigènes connues et ont suscité l'attention du monde entier à la fin des années 1990 après avoir contaminé des volailles dans plusieurs pays européens.



Que fait la Convention ?

- Elle engage la communauté internationale à protéger la santé et l'environnement des polluants organiques persistants.
- Elle fixe pour premier objectif de mettre fin aux rejets et à l'utilisation des 12 POP les plus dangereux.
- Elle interdit immédiatement toute production et utilisation des pesticides endrine et toxaphène dans les pays qui l'ont ratifiée.
- Elle exige de tous les pays membres (dénommés Parties) de mettre fin à la production d'aldrine, de dieldrine et d'heptachlore et impose à ceux qui souhaiteraient utiliser les stocks subsistants de faire des demandes publiques de dérogation. Les pays bénéficiant de ces dérogations ne doivent utiliser ces substances chimiques qu'à des fins spécifiques et pour des durées déterminées. Les dérogations vont faire l'objet d'un examen régulier pour en vérifier l'utilité.
- Elle limite la production et l'utilisation de chlordane, d'hexachlorobenzène et de mirex à des fins strictement définies et aux Parties inscrites sur le registre des dérogations.
- Elle interdit la production de PCB en donnant aux pays jusqu'à l'an 2025 pour éliminer progressivement l'utilisation de tout équipement en contenant. Les PCB récupérés doivent être traités en vue de les éliminer totalement d'ici 2028.
- La Convention limite la production et l'utilisation du DDT à la lutte contre les vecteurs pathogènes tels que les moustiques porteurs du paludisme et permet aussi que le DDT serve d'intermédiaire dans la production du pesticide dicofol dans les pays ayant obtenu cette dérogation.
- Elle exige des gouvernements de prendre des mesures pour réduire les rejets de dioxines, de furannes, d'hexachlorobenzène et de PCB en sous-produits de combustions ou autres productions industrielles afin d'en poursuivre la réduction pour parvenir, si possible, à leur élimination totale.
- Elle impose des restrictions aux exportations et importations des 10 POP produits volontairement, n'autorisant leur transport que pour en assurer la destruction de façon écologiquement rationnelle ou pour un usage autorisé dans un pays importateur ayant obtenu une dérogation.
- Elle exige que les Parties mettent au point en deux ans au plus des plans nationaux d'exécution de la Convention et désignent des correspondants nationaux pour l'échange d'informations sur les POP et les substances chimiques pouvant les remplacer.



Deuxième objectif : Appuyer l'adoption progressive de substances de remplacement moins dangereuses



Certains des POP visés par la Convention de Stockholm sont déjà pratiquement périmés. Il y a longtemps que leurs effets toxiques sont devenus évidents et de nombreux pays les ont interdits ou en ont sévèrement restreint l'utilisation depuis des années, voire des décennies. Il existe déjà des substances chimiques et des techniques permettant de les remplacer. Le défi qui se pose encore est de trouver tout stock subsistant et d'en empêcher l'utilisation. Il se peut que certains pays en développement aient besoin d'une aide financière pour détruire ces stocks et les remplacer par des produits chimiques plus utiles et moins dangereux.

Mais il faudra faire plus d'efforts pour remplacer d'autres POP par des substances chimiques moins dangereuses. Celles-ci pourraient s'avérer plus coûteuses ou être plus complexes à fabriquer et à utiliser. Ceci risque d'être embarrassant pour les pays en développement puisque dans leur lutte quotidienne pour survivre les pauvres du monde entier préfèrent utiliser des produits disponibles et abordables. Il ne suffit donc pas que la Convention dise NON aux POP ciblés : elle doit aussi aider les gouvernements à trouver des moyens de dire OUI aux produits de remplacement.

Prenons le cas du DDT : c'est un pesticide dangereux pour la santé et l'environnement, mais qui est très efficace pour tuer et chasser les moustiques qui propagent le paludisme, ce qui est extrêmement utile dans les régions où cette maladie continue de faire des ravages. Le paludisme tue au moins 1 million de personnes chaque année, le plus souvent des enfants et essentiellement en Afrique. Dans le même temps on s'inquiète de plus en plus du fait que le parasite responsable du paludisme est de plus en plus résistant aux médicaments habituellement utilisés pour traiter la maladie.



On a longtemps vaporisé le DDT en petites quantités sur les murs à l'intérieur des maisons parce que c'était un moyen relativement peu coûteux et efficace d'écarter les moustiques porteurs du paludisme et de les empêcher ainsi de piquer les gens. Il n'y a pratiquement plus aucun pays qui asperge encore les cultures avec du DDT, mais plus d'une vingtaine s'en servent pour lutter contre le paludisme. Il est apparu clairement lors des négociations sur la Convention de Stockholm que ces pays s'inquiètent à juste titre du coût en vies humaines perdues pour cause de paludisme qu'aurait une interdiction trop rapide du DDT.

Les PCB posent un problème fort différent : ils pourraient être éliminés à long terme mais cela va exiger plus de connaissances et de fonds. Des équipements contenant des PCB se trouvent un peu partout, en particulier le long des réseaux électriques. Il serait peu pratique et très coûteux, en particulier pour les pays en développement où les fonds sont rares, de remplacer immédiatement tous ces équipements. Les transporter vers des sites où les traiter est une tâche délicate en raison des risques d'écoulements et de pollution supplémentaire. Les emmagasiner ou les détruire de façon sûre ne peut se faire qu'avec des équipements sophistiqués en prenant des mesures spéciales. Les technologies existantes ne permettent de les traiter qu'en petites quantités.

D'autres POP risquent aussi d'être difficiles à remplacer rapidement. Plusieurs pays ont mentionné des raisons valables d'utiliser leurs stocks restant soit d'aldrine, soit de dieldrine ou d'heptachlore, et de continuer la production de chlordane, d'hexachlorobenzène et de mirex. Il va aussi être difficile avec les technologies existantes de réduire à néant les émissions de furannes et de dioxines qui sont après tout involontaires.

Heureusement, des solutions de type « gagnant-gagnant » peuvent être apportées à tous ces problèmes en réconciliant l'élimination ultérieure de ces produits avec les besoins immédiats des populations. La Convention, parce qu'elle signale aux gouvernements et aux industries que certaines substances chimiques doivent être éliminées à l'avenir tout en respectant leurs préoccupations à court terme, va stimuler le développement de nouvelles substances, moins coûteuses et plus efficaces, pour remplacer les POP les plus dangereux.

Que fait la Convention ?

- Elle permet la production et l'utilisation du DDT pour la lutte contre les moustiques et autres vecteurs pathogènes, conformément aux recommandations et directives de l'Organisation mondiale de la santé et seulement là où des substances de remplacement sûres, efficaces et abordables ne sont pas disponibles sur place. L'utilisation fera l'objet de réglementations et d'un suivi strict et devra être enregistrée publiquement. La communauté internationale vérifiera au moins tous les trois ans s'il y a encore besoin du DDT à cette fin.



De la sorte, on continuera de se protéger contre le paludisme, ce qui est très important, tout en rendant l'utilisation du DDT moins dangereuse et plus efficace en réaction logique aux activités de surveillances accrues. De plus, cela devrait encourager les chercheurs et les organisations sanitaires et écologiques à trouver de nouveaux moyens de lutte contre le paludisme afin d'en arriver au plus vite à ce que le DDT ne soit plus indispensable à la lutte anti-paludisme.

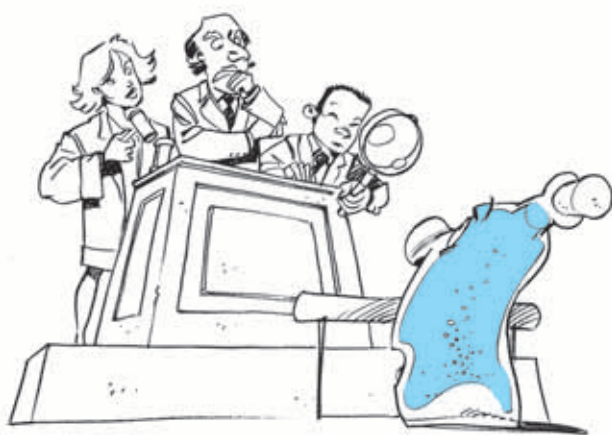
- La Convention donne aux gouvernements jusqu'à 2025 pour éliminer progressivement les équipements existants, transformateurs, condensateurs, etc. contenant des PCB, à condition que leur entretien assure que ces équipements ne fuient pas. Elle leur donne trois ans de plus pour détruire les PCB récupérés. La Convention reconnaît que, pour des raisons économiques et pratiques, c'est une tâche qui va prendre du temps.

- La Convention autorise les gouvernements à inscrire à des registres publics des dérogations spécifiques permettant aux pays d'utiliser des stocks d'aldrine, de dieldrine et d'heptachlore. Ils peuvent aussi obtenir des dérogations leur permettant de produire des quantités limitées de chlordane, d'hexachlorobenzène ou de mirex, dont la production et l'utilisation devront être strictement restreintes. Ces dérogations ne seront valables que pour cinq ans. Les pays pourront en demander le renouvellement, sur présentation d'un rapport justifiant la demande. Les Parties à la Convention examineront ces demandes et pourront les accepter ou non. Lorsque plus aucun pays ne sera inscrit aux registres contenant ces dérogations spécifiques, celles-ci ne pourront plus être obtenues. Lors des pourparlers sur la Convention, une vingtaine de gouvernements ont indiqué qu'ils demanderaient des dérogations pour utiliser des POP pour lutter contre les termites, traiter le bois et le contreplaqué ainsi que comme intermédiaires dans la production de certaines substances chimiques ou à d'autres fins.

- La Convention vise l'amélioration progressive des capacités de réduire les rejets de dioxines, de furannes, de PCB et d'hexachlorobenzène en sous-produits involontaires. Les gouvernements devront mettre en place, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur de la Convention, des plans d'action visant le recours à des techniques et pratiques écologiques exemplaires. C'est là un des plus graves problèmes techniques qui devra être confronté dans l'exécution de la Convention, mais la recherche devrait permettre à l'avenir de trouver des solutions toujours plus satisfaisantes pour prévenir ce type de pollution.



Troisième objectif : Cibler d'autres POP



Un principe de droit veut que toute personne soit présumée innocente tant que sa culpabilité n'a pas été prouvée, mais les substances chimiques soupçonnées de bioaccumulation, de persister dans l'environnement et d'être généralement nocives pour les animaux et les êtres humains ne méritent pas d'être ainsi protégées. La Convention de Stockholm dispose de suffisamment de preuves pour condamner les 12 POP les plus dangereux, mais l'on y reconnaît aussi qu'il y a de par le monde d'autres substances susceptibles de présenter les mêmes dangers ou d'autres similaires. Pour le 13e POP et les suivants, la Convention stipule clairement que le niveau de preuve requis sera fondé sur un souci de précaution.

Être directement en contact avec des POP peut avoir de graves conséquences, des ouvriers agricoles par exemple ont été tués ou rendus sérieusement malades lors d'accidents dans l'utilisation de pesticides. Mais il est plus difficile de démontrer de façon concluante le genre de risques que font courir aux êtres humains de faibles doses de POP : cancer, perturbation du système immunitaire, lésions du système nerveux, maladies hépatiques, pertes de mémoire, troubles endocriniens, malformations congénitales et autres problèmes génésiques. Il est difficile de démontrer que votre système immunitaire n'est pas aussi efficace qu'il pourrait l'être et plus encore quel produit chimique en est responsable. Les lésions du système nerveux peuvent se traduire par quelque chose d'aussi fondamental et cependant d'aussi vague qu'un niveau d'intelligence inférieur. Encore une fois, en donner une preuve irréfutable ne serait pas facile. Mais à moins que des mesures de précaution soient prises pour diminuer l'exposition à ces substances chimiques, des millions de gens, sans parler de millions d'autres créatures allant des truites aux pingouins, risquent d'en souffrir terriblement.

Les bases de données provenant d'études théoriques et de terrain révélant les relations entre POP et maladies animales sont de plus en plus importantes. On a constaté que les dauphins blancs du fleuve Saint-Laurent au Canada souffrent de diverses formes de cancer et de



troubles du squelette, notamment au niveau de l'épine dorsale, d'ulcères, de pneumonie, d'infections bactériennes et virales et d'anomalies de la thyroïde, affections qui ne se rencontrent pratiquement jamais chez les dauphins blancs en eaux moins polluées. Le rabougrissement des organes reproducteurs et les difficultés génésiques des alligators de Floride ont aussi été attribués aux POP.

Les preuves des dégâts qu'ils provoquent chez les êtres humains se multiplient de façon alarmante. On pense de plus en plus que les POP contribuent à susciter le cancer. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) considère comme cancérigène pour l'homme une forme de dioxine – 2,3,7,8 TCDD. L'Agence estime en outre que les PCB sont probablement cancérigènes pour les êtres humains et que le sont peut-être aussi chlordane, DDT, heptachlore, HCB, mirex et taxophène.

Par ailleurs, des études effectuées en Suède, au Canada et dans d'autres pays suggèrent fortement que la consommation d'aliments contaminés par de très petites quantités de PCB et autres agents contaminateurs persistants provoque des anomalies du système immunitaire. Il ressort d'études menées aux Etats-Unis et au Mexique que des enfants exposés à divers pesticides, dont des POP, ont plus de problèmes d'étude et de coordination physique que d'autres vivant dans des environnements plus propres. Et cætera.

Il n'est pas possible pour le moment de mesurer précisément l'impact des POP répandus de par le monde. De nouvelles préoccupations surgissent constamment – on a constaté récemment, par exemple, que plusieurs POP interagissent avec les fonctions hormonales normales faisant effet de «perturbateurs endocriniens». Comment pouvons-nous nous protéger contre ces risques en l'absence de toute certitude scientifique ? Douze POP vont être éliminés, mais il y en a des douzaines d'autres et toutes sortes d'autres substances chimiques sur le marché qui sont plus ou moins persistantes, s'accumulent dans les tissus, se déplacent et sont toxiques. Ne sont-elles pas nocives ou seront-elles encore un danger pour la santé et l'environnement même longtemps après que l'on se sera débarrassé des 12 premiers ?



Que fait la Convention ?

- Elle contient une «approche de précaution», c'est-à-dire qu'en cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.
- Elle met en place un Comité d'étude des POP chargé d'examiner régulièrement tous les produits qui pourraient être ajoutés à la liste des POP. Tout gouvernement peut proposer l'inscription d'un nouveau produit à cette liste en justifiant ses inquiétudes. Le Comité doit procéder alors à une évaluation structurée et fondée sur la précaution de plusieurs façons. Il s'agit de faire en sorte que tous les produits examinés le soient à l'aide des meilleures données scientifiques disponibles afin de déterminer si leurs propriétés chimiques justifient leur inscription à la Convention. Le Comité doit soumettre des recommandations aux Parties à la Convention qui vont décider collectivement si le produit en question doit être inscrit aux listes des POP et comment. Cela doit se faire sous forme d'amendement que chaque Partie doit ratifier. Le Comité va assurer ainsi que la Convention de Stockholm soit constamment mise à jour de façon dynamique et compte tenu de toutes nouvelles découvertes scientifiques.
- La Convention exhorte toutes les nations opulentes sur les plans financier et technologique à aider les pays en développement et en transition (ceux de l'Europe centrale et orientale et de l'ancienne Union soviétique) à trouver des produits acceptables pour remplacer les POP, ce qu'ils pourraient faire en leur fournissant les connaissances dont ils disposent, en leur transférant des technologies ou en leur offrant une aide financière.



Quatrième objectif : Éliminer les anciens stocks et équipements contenant des POP



Comment se débarrasser de ces monceaux de produits chimiques accumulés depuis des dizaines d'années dans le monde entier, parfois infiltrés profondément dans les sols, parfois en quantités si petites - et cependant encore si dangereuses - qu'elles se mesurent au millionième d'unité ?

Réponse : tout ce qui peut se faire doit être fait. Sans doute ne peut-on pas faire grand chose pour se débarrasser des traces de ces substances chimiques qui se trouvent littéralement partout, depuis les régions industrielles de l'hémisphère Nord à l'Antarctique, tout au plus peut-on espérer que le temps en viendra à bout et qu'en fin du compte, dans des années, des décennies, parfois des siècles, même les plus persistants des polluants organiques se transformeront en substances moins dangereuses. À condition qu'il n'en soit plus produit aucun, ce qui est l'objectif de la Convention, le monde devrait un jour ou l'autre en être débarrassé. En attendant, les scientifiques devront continuer de tenter d'étudier comment limiter les dégâts qu'ils causent.

Mais ces substances toxiques se trouvent parfois entreposées, emmagasinées et, soyons francs, déversées dans des décharges. Il faut recenser ces stocks et décharges, les gérer afin d'en réduire au minimum tout écoulement ou autre rejet dans l'environnement et, en fin du compte, les éliminer de façon saine et rationnelle. Plusieurs pays se sont attelés à cette tâche depuis quelques années mais d'autres, en particulier dans le monde en développement, manquent des ressources financières et de l'expertise requises. Il faut les aider. C'est une tâche qui sera difficile, complexe du point de vue technologique et coûteuse.



Que fait la Convention ?

- Elle exhorte les gouvernements à mettre au point et exécuter des stratégies de recensement des stocks, produits et articles contenant des POP de sorte qu'une fois recensés, ces stocks soient gérés de façon sûre, efficace et écologiquement rationnelle.
- La Convention exige que les déchets contenant des POP soient manipulés, recueillis, transportés et emmagasinés d'une manière écologiquement rationnelle et que leur contenu toxique soit détruit. La Convention interdit que ces substances fassent l'objet de récupération, de recyclage, de régénération, de réutilisation directe ou d'autres utilisations et qu'elles soient transportées par delà les frontières internationales au mépris des normes acceptées.
- Elle demande qu'une aide financière soit consentie aux pays en développement pour qu'ils recensent les stocks et décharges de POP et s'en débarrassent d'une manière sûre.



Cinquième objectif : Œuvrer de concert à débarrasser le monde futur des POP



Il faut beaucoup de temps pour mettre au point un accord international – l'origine de la Convention de Stockholm remonte au Sommet de la terre de Rio en 1992 – et il faut encore plus de temps pour changer les attitudes dans le monde entier. Mais ce genre d'approche progressive et méthodique présente des avantages.

Un traité écologique comme la Convention de Stockholm a absolument besoin de reposer sur un consensus. Les gouvernements ont pris du temps pour se mettre d'accord à agir ensemble, mais s'ils n'agissent pas de concert, ils ne peuvent pas faire grand chose, puisque les POP ne sont pas immobiles. Utilisés quelque part, ils traversent les frontières, polluent les ressources communes à toute l'humanité : l'air, l'eau, les sources alimentaires migratrices comme les poissons. Grâce au consensus, les gouvernements ont moins de mal à consentir les sacrifices et les efforts requis pour exécuter ce type d'accord : ils se plient plus volontiers à des exigences auxquelles d'autres gouvernements ont également consentis et sont plus aisément convaincus de l'efficacité des résultats. Dans le cas d'une telle Convention, tout le monde gagne à la participation de tous et tout le monde perd si quelques-uns seulement participent. Les années écoulées depuis le Sommet de la terre ont permis aux gouvernements de se familiariser avec les menaces que posent les substances chimiques dangereuses et de comprendre qu'ils doivent œuvrer de concert, s'engager ensemble à agir.

Maintenant que la Convention est entrée en vigueur, les pays qui l'ont ratifiée et y sont devenus Parties vont se réunir régulièrement pour vérifier comment elle est mise en œuvre, pour voir si de nouvelles substances chimiques doivent y être ajoutées et comment améliorer encore les mesures contre les POP. On va acquérir ainsi l'expérience scientifique et politique nécessaire pour éliminer l'utilisation et le rejet de ces substances chimiques et pour en assainir les retombées. Les industries, les associations d'intérêt public et les particuliers



devraient pouvoir agir de plus en plus en partie intégrante de ce partenariat mondial. Avec le temps, tout le monde devrait faire ce travail de mieux en mieux. Également avec le temps, les avancées technologiques qu'exige la Convention devraient aboutir à trouver pour remplacer les POP des produits économiques et moins dangereux. L'amélioration des capacités de gestion des POP se traduira aussi par une amélioration des capacités de gestion d'autres substances chimiques nocives.

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a mis au point une liste de référence de tous les projets volontaires concernant les POP indiquant que plus de 100 pays ont dès à présent exécuté des mesures. En particulier, nombre de pays ont bien avancé dans la formulation des plans nationaux d'exécution exigés par la Convention.

Que fait la Convention ?

- Elle s'efforce d'assurer à long terme et grâce à des plans nationaux d'action, des échanges d'information entre les correspondants nationaux et autres mesures, que le grand public soit de plus en plus sensible aux dangers des POP, que des informations à jour soient fournies sur ces polluants, que soient lancés des programmes éducatifs, que soient formés des spécialistes et que soient mises au point et diffusées des substances chimiques et des solutions de rechange. Il s'agit de faire comprendre le plus largement possible le danger que posent les polluants organiques persistants et d'aider les gouvernements et les entreprises à prendre des décisions intelligentes afin d'éviter à l'avenir les problèmes que posent les produits chimiques toxiques.
- La Convention demande aux gouvernements de rendre régulièrement compte de leurs efforts de mise en œuvre de ses dispositions afin de faire ressortir au fur et à mesure les problèmes rencontrés comme les victoires remportées. Les résultats pourront être améliorés grâce au partage des idées et des méthodes. La Conférence des Parties à la Convention sera chargée de recueillir des informations et de fournir aux gouvernements et aux entreprises des conseils sur les meilleures pratiques écologiques et les meilleures technologies disponibles. Au fur et à mesure de l'acquis et du partage d'expérience, de l'avancée des technologies, les efforts d'élimination de cette forme de pollution seront de plus en plus efficaces.
- La Convention invite les gouvernements à encourager et effectuer de nouvelles recherches sur les POP, à assurer le suivi des effets de ces 12 substances chimiques sur la santé et à partager toutes informations utiles avec les pays dont les ressources médicales et écologiques sont insuffisantes. Elle fait aussi en sorte que les pays développés fournissent une aide technique et financière dans ces domaines aux pays moins opulents. Elle a aussi mis en place un mécanisme international de suivi des données concernant les POP dont les pays vont pouvoir se servir pour réagir en cas de danger que ces substances chimiques poseraient pour la santé de leurs populations.



Conclusion:

Ces vingt dernières années, plusieurs traités internationaux ont été négociés en vue de surmonter les problèmes écologiques planétaires – problèmes qui ont un impact non seulement sur l’environnement mais aussi sur la santé et le bien-être des êtres humains. Comme d’autres accords similaires, la Convention de Stockholm a pour but de résoudre un problème fort complexe, dont les ramifications sont politiques et économiques autant que scientifiques et technologiques. La Convention tente de tenir compte également des besoins et préoccupations divers des nations pauvres et riches, reconnaissant que ses objectifs ne pourront être atteints que si tous les gouvernements s’engagent de concert dans une campagne de lutte pour débarrasser le monde des dangereux POP.

La pollution par les POP se caractérise par ailleurs par une injustice qui fait écho à d’autres problèmes planétaires. En effet, ce sont des substances chimiques qui pour la plupart ont été introduites et utilisées à l’origine par les pays industrialisés, mais leurs conséquences les plus durables se font sentir partout et risquent d’être particulièrement graves parmi les communautés les plus pauvres. De plus, les nations opulentes ayant été parmi les premières à se rendre compte des dangers des POP, elles en ont réduit l’utilisation et ont commencé à en assurer l’assainissement. Mais les pays pauvres, qui n’ont commencé d’utiliser ces substances que plus tard, sont souvent dépourvus des ressources financières et technologiques requises pour adopter des produits de remplacement et se débarrasser de leurs stocks et déchets.

La demande faite par la Convention à la communauté internationale d’aider les pays en développement à résoudre le problème des POP est au cœur de son éventuelle réussite. Les accords écologiques ne peuvent être mis en œuvre que s’ils se fondent sur la solidarité internationale. En effet, les genres de problèmes que provoquent les polluants organiques persistants ignorent les frontières et peuvent affecter n’importe quelle partie de la planète, ce pourquoi on ne peut les résoudre que si tout le monde s’y met. Pour se débarrasser des POP, toutes les nations du monde devront vraiment œuvrer de concert, en équipe : une bonne chose pour éliminer l’utilisation de ces dangereuses substances chimiques et, si cette coopération entre dans les mœurs, une excellente habitude prise pour affronter toutes sortes d’autres problèmes planétaires.





www.pops.int

Programme des Nations Unies
pour l'environnement (PNUE)
11-13, chemin des Anémones
CH-1219, Châtelaine, Genève (Suisse)
E-mail: ssc@chemicals.unep.ch
Web: www.pops.int

